

ChM/VSH

N° 2026 - 64

**APPROBATION DU
COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU
27 MARS 2026**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 12
+ 2 procurations

Votes pour : 14

Affiché à la porte de la mairie
Le 14 avril 2026 selon le relevé
de décisions

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de madame Ombeline Perez, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 09 avril 2026

Présents : MM. Ombeline Perez, Edwige Mieyan, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Yves Florence, Nicolas Herqué, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade.

Absent : monsieur Thierry Dupont

Procuration de monsieur Yorick Sohm à monsieur Benoît Hinfray

Procuration de madame Marie-Hélène Lacaze à madame Maryse Pomé

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de douze et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Alexia Pons a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le conseil municipal a débuté à vingt heures et dix minutes.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de madame Ombeline Perez, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 23 mars 2026

Quorum et procurations

Madame le maire procède à la vérification du quorum. 15 membres sont présents, le quorum est atteint.

Présents : 15

MM. Ombeline Perez, Edwige Mieyan, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Yves Florence, Marie-Hélène Lacaze, Nicolas Herqué, Thierry Dupont, Yorick Sohm, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade

Procurations : 0

Absents /excusés : 0

Désignation d'un secrétaire de séance : madame Alexia Pons est désignée secrétaire de séance.

En propos introductif de la séance, madame le maire indique que certaines délibérations seront votées à bulletin secret avec passage à l'isoloir, mis en place pour l'occasion.

Compte-rendu du dernier conseil municipal

Madame le maire soumet au vote des membres du conseil municipal l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2026, de la précédente mandature.

André Mir indique ne pas avoir reçu le compte-rendu et demande à madame le maire d'assurer la lecture intégrale du document.

Après en avoir fait lecture par madame le maire :

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20260413-DEL2026-64-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

le compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2026 est approuvé avec 11 votes pour et 4 abstentions (Ombeline Perez, Edwige Mieyan, Marie-Hélène Lacaze, Maryse Pomé)

Il est procédé à l'examen des questions à l'ordre du jour

1/ Création du poste de conseiller municipal délégué de Soulan :

Madame le maire, vu le Code général des collectivités territoriales, rappelle au conseil municipal que la création d'un poste de conseiller municipal délégué est possible dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

Madame le maire propose de créer un poste de conseiller municipal délégué au village de Soulan.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
approuve la création du poste de conseiller municipal de Soulan**

2/ Election du conseiller municipal délégué de Soulan

Après appel à candidature, monsieur Yorick Sohm se porte candidat.

Il est procédé au vote secret.

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 votes pour, 2 votes blancs/nuls,
approuve l'élection de Yorick Sohm comme conseiller municipal délégué de Soulan**

3/ Création de cinq (5) commissions municipales

Madame le maire propose au conseil municipal de créer 5 commissions communales.

- Commission du budget, des affaires financières et des projets structurants ;
- Commission de l'animation, de la culture, de la communication, du développement touristique, de l'évènement, du milieu associatif et de la promotion ;
- Commission des travaux, de l'aménagement et de l'entretien ;
- Commission de l'urbanisme ;
- Commission du développement durable et du pastoralisme.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 votes pour,
et 1 abstention (André Mir) approuve la création de cinq commissions communales**

4/ Désignation des membres des commissions municipales

Il est procédé à la désignation des membres des commissions communales.

Malgré son expérience acquise lors de ses précédents mandats, André Mir indique ne pas souhaiter participer aux commissions communales, pour deux raisons :

- pour avoir fait l'objet de propos mensongers et diffamatoires,

- par référence à un article paru dans la presse indiquant que la liste « Saint-Lary Renouveau » revendique une gouvernance différente tout en s'inscrivant dans la continuité du travail mené par Vincent Mir et Jean-Henri Mir.

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20260413-DEL2026-64-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

De ce fait, n'existant pas aux yeux de la nouvelle équipe municipale, « il ne voit pas comment il peut l'aider ».

André Mir précise toutefois ne pas vouloir entraver le travail à accomplir. En réponse, Nicolas Herqué assure que les portes restent ouvertes à une collaboration et à un travail commun.

COMMISSIONS MUNICIPALES	
DÉSIGNATION	MEMBRES
Commission du budget, des affaires financières et des projets structurants Présidente : Ombeline Perez	<ul style="list-style-type: none"> - Sabrina Pons - Thierry Dupont - Alexia Pons - Benoît Hinfray
Commission animation, culture, communication, développement touristique, évènementiel, vie associative et promotion Président : Manuel Bernia Vice-présidente : Sabrina Pons	<ul style="list-style-type: none"> - Nicolas Herqué - Alexia Pons - Thierry Dupont - Marie-Hélène Lacaze - Edwige Mieyan - Ombeline Perez - Yves Florence - Maryse Pomé - Yorick Sohm
Commission des travaux, de l'aménagement et de l'entretien Présidente : Ombeline Perez Vice-président : Benoît Hinfray	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel Bernia - Thierry Dupont - Edwige Mieyan - Sabrina Pons
Commission de l'urbanisme Présidente : Ombeline Perez Vice-président : Thierry Dupont	<ul style="list-style-type: none"> - Sabrina Pons - Alexia Pons - Marie-Hélène Lacaze - Yorick Sohm (dossiers Soulan)
Commission du développement durable et du pastoralisme Présidente : Ombeline Perez Vice-président : Yorick Sohm	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel Bernia - Benoît Hinfray - Yves Florence

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation des membres des commissions communales

5/ Désignation des membres du comité directeur de l'office de tourisme (C.D.O.T) et des représentants des professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire

Madame le maire indique au conseil municipal qu'il convient de désigner les membres du comité de direction de l'office de tourisme de Saint-Lary Soulan, ainsi que les représentants des professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire.

Elle rappelle que le comité directeur de l'office de tourisme se compose de 10 membres titulaires et de 4 membres suppléants.

Madame le maire propose à monsieur Raymond Campo et à madame Fabienne Fourcade des postes de membres suppléants au C.D.O.T.

Monsieur Raymond Campo et madame Fabienne Fourcade acceptent.

La composition du comité directeur de l'office de tourisme (C.D.O.T) est ainsi arrêtée :

Titulaires	Suppléants
Ombeline Perez	Yorick Sohm
Edwige Mieyan	Yves Florence
Manuel Bernia	Raymond Campo
Nicolas Herqué	Fabienne Fourcade
Sabrina Pons	
Benoît Hinfray	
Marie-Hélène Lacaze	
Alexia Pons	
Maryse Pomé	
Thierry Dupont	

Avis de réception en préfecture
065-216503888-20260413-DEL2026-64-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Les représentants des professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire sont ci-dessous nommés

Activités	Titulaires	Suppléants
Accueil et réceptif	Rudy Campos	François Mahé
Animation et événementiel	Claire Renard	Pierre-Henri Lassègues
Culture	Jean-François Hilaire	Julien Vernardet
Commerce et artisanat	Thierry Galeazzi	Pascale Cardona
Ambassadeurs	Elodie Mir	Pascale Rouanet
Omnisports	Stéphane Ribet	Jonathan Pelissou
Remontées mécaniques	Renaud Lobry	Yves Rougier
Etablissement thermal	Roman Riac	Stéphanie Galaup
Ecoles de ski	Alain Dedieu	Julien Thomas

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation des membres du C.D.O.T et des représentants des professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire

6/ Désignation des délégués des instances extérieures

Madame le maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux le 15 mars 2026, le mandat des délégués de la commune au sein des comités, des syndicats auxquels adhère la commune, a pris fin.

Il convient, en application de l'article L 5211-8 du Code général des collectivités territoriales, d'élire les nouveaux délégués de la commune au sein des organes délibérants des syndicats dont elle est membre.

Nom du Syndicat	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Syndicat intercommunal d'assainissement de la haute Vallée d'Aure (SIAHVA)	-Ombeline Perez -Edwige Mieyan	-Benoît Hinfray -Maryse Pomé
Syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées (SDE 65)	-Ombeline Perez	-Benoît Hinfray
Syndicat départemental des stations de sports d'hiver des Hautes-Pyrénées	-Manuel Bernia	-Nicolas Herqué

SIVOS d'Arreau et de ses vallées	-Ombeline Perez	-Edwige Mieyan
SIVU AURE 2000	-Ombeline Perez -Manuel Bernia -Benoit Hinfray -Nicolas Herqué	-Edwige Mieyan -Thierry Dupont -Yves Florence -Maryse Pomé
SIVU Aure Néouvielle	-Edwige Mieyan -Benoit Hinfray	-Nicolas Herqué

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation des délégués aux instances extérieures

7/ Désignation des représentants aux associations

Dénomination	Représentants	
Comité de jumelage	-Ombeline Perez -Maryse Pomé -Thierry Dupont -Alexia Pons -Yves Florence -Sabrina Pons	
A.V.E.C (association nationale des villages, élus et collectivités de VVF)	-Ombeline Perez	Suppléante : -Edwige Mieyan
A.G.E.D.I (syndicat intercommunal)	-Ombeline Perez	
Radio Nestes FM	-Ombeline Perez -Sabrina Pons -Marie-Hélène Lacaze -Manuel Bernia	
Association Aure Néouvielle	-Ombeline Perez	Suppléante : -Edwige Mieyan
Thermes des Hautes-Pyrénées	-Ombeline Perez	Suppléante : -Edwige Mieyan

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation des représentants aux associations (Comité de jumelage, A.V.E.C - A.G.E.P.I, Radio Nestes FM, Aure Néouvielle, Thermes des Hautes-Pyrénées)

8/ Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la régie restauration/hébergement (exploitation hospice du Rioumajou et buvette/restauration au col du Portet)

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal, la création, par délibération n° 2025-81 en date du 15 mai 2025, de la régie municipale restauration-hébergement.

Au cours de cette séance du conseil municipal, avaient été nommés un directeur de régie (monsieur Jean-Marc Bizern) ainsi que quatre (4) représentants de la commune et deux (2) socio-professionnels au sein du conseil d'exploitation de la dite régie.

Il est procédé à la désignation des membres

Membres élus	Autres membres
- Ombeline Perez - Benoît Hinfray - Yorick Sohm - Sabrina Pons	- Thierry Galeazzi - Marguerite Turme

Accusé de réception en préfecture
 065-216503888-20260413-DEL2026-64-DE
 Date de télétransmission : 28/04/2026
 Date de réception préfecture : 28/04/2026

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
approuve la désignation des représentants du conseil municipal au conseil
d'administration de la régie restauration/hébergement (exploitation hospice du
Rioumajou et buvette/restauration au col du Portet**

9/ Election des membres de la commission d'appel d'offres (C.A.O.)

Madame le maire indique au conseil municipal que la désignation de la **commission d'appel d'offres** doit respecter les dispositions de l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, elle comprend 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Madame le maire indique au conseil municipal qu'elle est présidente de droit dans cette commission d'appel d'offres.

Elle informe le conseil municipal qu'une seule liste a été présentée pour les membres titulaires. Elle est composée de :

Membres titulaires :

- Edwige Mieyan
- Benoît Hinfray
- Manuel Bernia

Monsieur Raymond Campo ne prend pas part au vote des membres titulaires de la commission d'appel d'offres (C.A.O.).

Il est procédé aux opérations de vote des membres titulaires :

Nombre d'inscrits	15
Nombre de votants	14
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés (S)	12
Nombre de sièges à répartir (R)	3
Quotient électoral	4
<i>Liste :</i>	
Nombre de suffrages obtenus (N)	12
Quotient électoral (q)	4
Sièges attribués (N / q)	3
• avec décimales	
• entiers	3
Nombre de sièges entiers attribués	3

Madame le maire déclare élus et prennent immédiatement fonction les membres titulaires suivants :

065-216503888-20260413-DEL2026-64-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

- Edwige Mieyan
- Benoît Hinfray
- Manuel Bernia

Elle informe le conseil municipal qu'une seule liste a été présentée pour les membres suppléants. Elle est composée de :

- Marie-Hélène Lacaze
- Thierry Dupont
- Maryse Pomé

Monsieur Raymond Campo ne prend pas part au vote des membres suppléants de la commission d'appel d'offres (C.A.O.).

Il est procédé aux opérations de vote des membres suppléants :

Nombre d'inscrits	15
Nombre de votants	14
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés (S)	12
Nombre de sièges à répartir (R)	3
Quotient électoral	4
Liste :	
Nombre de suffrages obtenus (N)	12
Quotient électoral (q)	4
Sièges attribués (N / q)	3
• avec décimales	
• entiers	3
Nombre de sièges entiers attribués	3

Madame le maire déclare élus et prennent immédiatement fonction, les membres suppléants suivants :

- Marie-Hélène Lacaze
- Thierry Dupont
- Maryse Pomé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 votes pour, 2 votes blancs/nuls, 1 abstention (Raymond Campo), approuve l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

10/ Désignation du conseiller municipal à la commission de contrôle des listes électorales

Madame le maire rappelle au conseil municipal l'information relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales supplémentaires ainsi qu'à la mise en place d'une commission de contrôle de la régularité de ces listes.

Accusé de réception en préfecture le 21 novembre 2020 à 16h03
Date de télétransmission : 28/04/2026
Base de données : 0127042026

Il y a lieu désormais de désigner, dans l'ordre du tableau, le représentant du conseil municipal à cette commission de contrôle.

Madame le maire a désigné **Sabrina Pons** membre de la commission de contrôle des listes électorales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
approuve la désignation de madame Sabrina Pons à la commission
de contrôle des listes électorales**

11/ Commission de suivi des délégations du service public (D.S.P.)

Madame le maire expose au conseil municipal que, dans le cadre de la procédure de suivi des procédures relatives aux délégations de service public (DSP), il convient de créer, au sein du conseil municipal, une commission de suivi des procédures conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales.
Cette commission est présidée par le maire ou son représentant.

Elle est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Titulaires	Suppléants
Edwige Mieyan	Maryse Pomé
Manuel Bernia	Sabrina Pons
Yves Florence	Thierry Dupont

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
approuve les membres désignés à la commission de suivi des délégations du service
public (D.S.P.)**

12/ Désignation d'un correspondant intempérie

Madame le maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° 2020-56 du 29 mai 2020, ENEDIS, en association avec la préfecture des Hautes-Pyrénées, et avec le soutien de l'association des maires des Hautes-Pyrénées, avait souhaité établir une communication privilégiée avec un correspondant intempérie au sein de chaque collectivité locale.

Un correspondant est désigné pour tenir ce rôle.

Madame Ombeline Perez est désignée correspondante intempérie.

Monsieur Benoit Hinfray est désigné comme 2ème correspondant intempérie (suppléant).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
approuve la désignation du correspondant intempérie et de son suppléant**

L'ordre du jour étant achevé, la séance est clôturée à 20h52.

